Les Avis, Proclamations et Nouvelles de Guerre

Allemands

publiés en Belgique

pendant l'occupation

ARRETE

CONCERNANT

LE RECOUVREMENT PAR CONTRAINTE DES DROITS DE DOUANE ET D'ACCISE AINSI QUE DES AMENDES INFLIGÉES POUR INFRACTIONS AUX LOIS RELATIVES AUX DROITS DE DOUANE ET D'ACCISE

ARTICLE PREMIER. — Si les droits de douane et d'accise dont le paiement est arriéré ne sont pas liquidés dans le délai que l'autorité compétente aura fixé pour chaque cas spécial, ils pourront être recouvrés par contrainte, sans autre formalité, par l'Administration des contributions directes, douanes et accises.

ART. 2. — L'Administration des contributions directes, douanes et accises procédera de même à l'exécution des peines prononcées par les " Bezirksgerichte " (Tribunaux d'arrondissement) en cas d'infraction aux lois relatives aux droits de douane et d'accise, pour autant qu'il s'agisse d'amendes ou de la confiscation de choses saisies.

ART. 3. — Tout recours contre l'application des mesures de contrainte (articles 1er et 2) doit être adressé au " Verwaltungschef " (Chef de l'Administration civile) compétent. Ce recours n'est pas suspensif. La décision du " Verwaltungschef " est définitive.

ART. 4. — L'article 133 de la loi du 15 avril 1896, concernant les droits d'accise sur l'eau-de-vie, est abrogé.

ART. 5. — Les présentes dispositions sont aussi applicables aux cas dont l'origine est antérieure à la publication du présent arrêté.

Brussel, le 10 septembre 1918.

DER GENERALGOUVERNEUR IN BELGIEN,
Freiherr VON FALKENHAUSEN
Generaloberst.

La Belgique sous la Botte allemande

LES AVIS, PROCLAMATIONS & NOUVELLES DE GUERRE

ALLEMANDS

publiés en Belgique pendant l'occupation

Du 18 Septembre au 20 Octobre 1918

y compris les Arrêtés qui n'ont pas été affichés

ainsi que les Documents Historiques concernant la Paix

Édition honorée de la Souscription officielle de la plupart des Administrations Communales de Belgique.

35e VOLUME **35e VOLUME**

Prix : Fr. 1.50

LES ÉDITIONS BRIAN HILL

Rue de l'Arbre-Bénit, 106 b, IXELLES-BRUXELLES